

**CADRE D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE
EN FORMATION PROFESSIONNELLE 2018-2019**

1.0 FONDEMENT

Le cadre d'organisation pédagogique en formation professionnelle s'appuie sur :

- Loi sur l'instruction publique;
- Document administratif sur les services et les programmes d'études de la formation professionnelle 2016-2017;
- Régime pédagogique de la formation professionnelle;
- Guide de mesure et d'évaluation de la formation professionnelle;
- Avis de notre partenaire Emploi-Québec;
- Politique d'évaluation des apprentissages;
- Politique gouvernementale de l'éducation des adultes et de la formation continue.

2.0 LE RÔLE

Le rôle des centres de formation professionnelle, en collaboration avec le Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises, est de répondre aux besoins de la clientèle en formation initiale et continue dans un souci de partenariat avec les entreprises et les organismes socio-économiques et communautaires du territoire.

3.0 OBJECTIFS

- 3.1 Ce cadre d'organisation assure une compréhension univoque des règles menant à l'élaboration des programmes institutionnels des centres.
- 3.2 Il favorise une organisation scolaire de qualité et cohérente, tout en tenant compte des ressources humaines et financières disponibles en formation professionnelle.

4.0 DIPLÔMES ACCESSIBLES PAR NOS PROGRAMMES

DEP : Diplôme d'études professionnelles

Le DEP est un diplôme d'études professionnelles. Le ministère de l'Éducation délivre le diplôme avec mention du métier ou de la profession à l'élève qui a réussi toutes les unités du programme.

Pour être diplômé, l'élève devra obligatoirement avoir réussi les préalables du programme visé, fixés par le ministre.

ASP : Attestation de spécialisation professionnelle

L'ASP est une attestation de spécialisation professionnelle. Le ministère de l'Éducation délivre l'attestation de spécialisation avec mention de la spécialité à l'élève qui a réussi toutes les unités du programme. L'ASP permet à l'élève d'acquérir des compétences complémentaires à un DEP.

AEP : Attestation d'études professionnelles

L'attestation d'études professionnelles est une reconnaissance officielle émise par les commissions scolaires pour un programme d'études développé et mis en œuvre par une commission scolaire avec l'autorisation du ministre et aux conditions que celui-ci détermine.

4.1 Endroits où se dispensent les programmes

Code	Spécialité	ATE	EPSV	Apprentissage individualisé	Diplôme	CIMIC	CFP Pozer	CF Bâtisseurs Beauceville	CF Bâtisseurs St-Joseph	CF Bâtisseurs Ste-Marie
SECTEUR (01) ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE										
5231	Comptabilité (1 350 h)	③	X	X	DEP		X			X
5357	Secrétariat (1 485 h)	③	X	X	DEP		X			X
5227	Secrétariat médical (450 h)	① ④			ASP		X			
5357 5231	Secrétariat-comptabilité (2 076 h)	③ ⑤	X	X	DEP		X			X
5264	Lancement d'une entreprise (330 h)		X		ASP		X			X
5321	Vente-conseil (900 h)		X		DEP		X			
5323	Représentation (450 h)				ASP		X			X
SECTEUR (03) ALIMENTATION ET TOURISME										
5311	Cuisine (1 470 h)	①	X	X	DEP				X	
SECTEUR (05) BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES										
5352	Ébénisterie (1 650 h)		X		DEP					X
SECTEUR (07) BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS										
5319	Charpenterie-menuiserie (1 350 h)	⑦			DEP		X			X
SECTEUR (09) ÉLECTROTECHNIQUE										
5295	Électricité (1 800 h)				DEP	X				X
5281	Électromécanique de systèmes automatisés	① ③ ⑤ ⑥	X		DEP	X				
SECTEUR (10) ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ										
5217	Carrosserie (1 590 h)	⑦	X	X	DEP	X				
5298	Mécanique automobile (1 800 h)	⑦		X	DEP	X				
SECTEUR (11) FABRICATION MÉCANIQUE										
5225	Dessin industriel (1 800 h)	④		X	DEP	X				
5223	Techniques d'usinage (1 800 h)	③	X	X	DEP	X				
5224	Usinage sur machines-outils à commande numérique (885 h)	③			ASP	X				
5267	Mise en œuvre de matériaux composites (900 h)		X	X	DEP				X	
5310	Opération d'équipements de production (900 h)		X	X	DEP				X	
SECTEUR (13) COMMUNICATION ET DOCUMENTATION										
5313	Imprimerie (1 350 h)			X	DEP			X		
5344	Infographie (1 800 h)			X	DEP			X		
SECTEUR (14) MÉCANIQUE D'ENTRETIEN										
5260	Mécanique industrielle de construction et d'entretien et	③ ⑤			DEP	X				
5281	Électromécanique de systèmes automatisés (2 250 h)	① ③ ⑤ ⑥	X		DEP	X				
5006	Mécanique d'entretien en commandes industrielles (450 h)				ASP	X				
SECTEUR (16) MÉTALLURGIE										
5195	Soudage-montage (1 800 h)	③ ⑦	X	X	DEP	X				
5308	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés (1 350 h)	③	X	X	DEP	X				
SECTEUR (19) SANTÉ										
5358	Assistance à la personne en établissement et à domicile (870 h)				DEP		X			
5325	Santé, assistance et soins infirmiers (1 800 h)				DEP		X			
SECTEUR (21) SOINS ESTHÉTIQUES										
5245	Coiffure (1 455 h)		X		DEP		X			
5339	Esthétique (1 305 h)				DEP		X			
5349	Épilation (540 h)	①			ASP		X			

① Option offerte sous réserve d'autorisation ministérielle

② Option avec entente

③ Ce programme peut s'offrir en multiprogramme

④ Programme offert également en ligne

⑤ Double diplomation possible

⑥ Également offert en complément de formation aux détenteurs des DEP ou ASP suivants : 5295 (1125 h), 5260 (555 h), 5260 + 5006 (405 h)

⑦ Programme offert également en concomitance intégrée

EPSV : Entrée périodique et sortie variable
ATE : Alternance travail-études

5.0 DESCRIPTION DES COURS OFFERTS EN FORMATION PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE

ADMINISTRATION, COMMERCE ET INFORMATIQUE

COMPTABILITÉ (DEP 5231) – 1350 h

Centre de formation professionnelle Pozer et centre de formation des Bâtisseurs (secteur Sainte-Marie)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- effectuer correctement les tâches et les activités inhérentes au travail de comptabilité;
- développer des attitudes liées à l'éthique professionnelle, au sens des responsabilités et au respect de la législation des affaires;
- développer les compétences nécessaires pour l'utilisation d'outils informatiques;
- rédiger et disposer de la correspondance anglaise et française liée à la comptabilité;
- communiquer en anglais dans un contexte de comptabilité;
- assurer l'efficacité de son travail.

Ce programme mène à l'exercice des métiers suivants : aide-comptable, commis à la comptabilité, à la facturation, à la taxation.

SECRETARIAT (DEP 5357) – 1485 h

Centre de formation professionnelle Pozer et centre de formation des Bâtisseurs (secteur Sainte-Marie)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- effectuer correctement les tâches et les activités inhérentes au travail de secrétariat;
- développer des attitudes liées à l'éthique professionnelle, au sens des responsabilités et au respect de la législation des affaires;
- développer les compétences nécessaires à l'utilisation des outils informatiques et de télécommunications.

Ce programme mène à l'exercice des métiers suivants : secrétaire, réceptionniste, téléphoniste, agent et agente de saisie de données, commis au classement et à la gestion des documents.

SECRETARIAT-COMPTABILITÉ (DEP 5357 + DEP 5231) – 2076 h

Centre de formation professionnelle Pozer et centre de formation des Bâtisseurs (secteur Sainte-Marie)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- effectuer correctement les tâches et les activités inhérentes au travail de secrétariat et de comptabilité;
- développer des attitudes liées à l'éthique professionnelle, au sens des responsabilités et au respect de la législation des affaires;
- développer les compétences nécessaires à l'utilisation des outils informatiques et de télécommunication;
- assurer l'efficacité de son travail.

Ce programme mène à l'exercice du métier suivant : adjoint administratif et adjointe administrative.

SECRETARIAT MÉDICAL (ASP 5227) – 450 h

Centre de formation professionnelle Pozer (sous réserve d'autorisation)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- acheminer et recevoir des appels;
- accueillir la clientèle;
- transcrire les rapports médicaux;
- tenir un dossier à jour;
- assurer la correspondance;
- effectuer des opérations comptables;
- effectuer des activités liées à l'organisation et au fonctionnement du bureau.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : secrétaire médical et secrétaire médicale.

LANCEMENT D'UNE ENTREPRISE (ASP 5264) – 330 h

Centre de formation professionnelle Pozer et centre de formation des Bâtisseurs (secteur Sainte-Marie)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- évaluer son potentiel entrepreneurial;
- connaître le contexte de travail d'une entrepreneure ou d'un entrepreneur;
- identifier la démarche à suivre pour démarrer une entreprise;
- acquérir des techniques de vente et de gestion efficaces;
- développer des habiletés en communication, en négociation et en prise de décisions;
- développer et présenter son projet d'affaires et en évaluer le financement.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : entrepreneur et entrepreneure.

VENTE-CONSEIL (DEP 5321) – 900 h

Centre de formation professionnelle Pozer

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- utiliser des techniques de vente;
- faire la promotion des produits et des services;
- communiquer efficacement avec la clientèle et la conseiller;
- assurer la commercialisation des produits.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : conseiller et conseillère aux ventes.

REPRÉSENTATION (ASP 5323) – 450 h

Centre de formation professionnelle Pozer et centre de formation des Bâtisseurs (secteur Sainte-Marie)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- utiliser des techniques de vente;
- faire la promotion des produits et des services;
- communiquer efficacement avec la clientèle et la conseiller;
- assurer la commercialisation des produits;
- prospecter et fidéliser la clientèle.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : représentant et représentante des ventes.

ALIMENTATION ET TOURISME

CUISINE (DEP 5311) – 1470 h

Centre de formation des Bâtisseurs (secteur Saint-Joseph) (sous réserve d'entente)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- préparer des repas de cuisine de collectivité;
- faire cuire les viandes, volailles, poissons, mollusques et crustacés;
- confectionner des hors-d'œuvre, des mets froids, des entremets, des potages;
- planifier, préparer et servir des buffets en appliquant les règles de décoration culinaire;
- préparer, assaisonner et conditionner les viandes, les poissons, les légumes, les desserts;
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité dans la manipulation des aliments.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : cuisinier et cuisinière.

BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES

ÉBÉNISTERIE (DEP 5352) – 1650 h

Centre de formation des Bâtisseurs (secteur Sainte-Marie)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- concevoir et fabriquer des gabarits et des meubles en bois, des meubles comportant des pièces sculptées, des meubles en panneaux dérivés du bois, des boiseries ornementales et des escaliers;
- installer les articles fabriqués;
- réaliser des frisages et des marqueteries;
- sculpter des motifs;
- réparer et restaurer des meubles;
- effectuer la finition des meubles.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : ébéniste.

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

CHARPENTERIE-MENUISERIE (DEP 5319) – 1350 h

Centre de formation professionnelle Pozer et centre de formation des Bâtitseurs (secteur Sainte-Marie)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- exécuter les opérations nécessaires au coffrage d'empattements, de murs de fondation, de colonnes, de poutres, de dalles, d'escaliers et de murs de béton;
- exécuter les travaux nécessaires à l'érection des charpentes de planchers et de murs;
- exécuter les calculs et la construction de toitures et d'escaliers;
- travailler avec des outils manuels et électriques;
- dessiner et savoir lire un plan;
- comprendre et d'appliquer les principes d'isolation des maisons;
- exécuter les travaux de finition intérieure et extérieure d'un bâtiment;
- exécuter des travaux de rénovation et d'entretien de bâtiment.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : charpentier-menuisier et charpentière-menuisière.

ÉLECTROTECHNIQUE

ÉLECTRICITÉ (DEP 5295) – 1800 h

Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC) et centre de formation des Bâtitseurs (secteur Sainte-Marie)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- installer des systèmes électriques dans les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel, industriel et des travaux publics;
- entretenir des systèmes électriques liés à la machinerie de bâtiment des secteurs manufacturier, institutionnel et industriel;
- installer, modifier, entretenir, réparer et dépanner différents équipements et systèmes électriques.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : électricien et électricienne sur les chantiers de construction ou hors construction.

ÉLECTROMÉCANIQUE DE SYSTÈMES AUTOMATISÉS (DEP 5281)

* Durée variable selon le diplôme préalable

Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC) (sous réserve d'autorisation)

* DEP 5295 = 1 125 h, DEP 5260 = 555 h (durées prévues selon le programme de provenance)

* Intégré avec Mécanique industrielle (DEP 5260) = 2250 h (ATE)

Ce programme offert aux détenteurs d'un diplôme, soit en électricité ou en mécanique industrielle de construction et d'entretien, vise à rendre l'élève capable de :

- assurer le fonctionnement et l'entretien de l'équipement de productions automatisées;
- intervenir dans la réparation des divers systèmes et composantes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques et électroniques;
- travailler dans l'un ou l'autre des divers types d'entreprises de production qui utilisent des systèmes de commandes automatisées.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : électromécanicien et électromécanicienne.

ENTRETIEN D'ÉQUIPEMENT MOTORISÉ

CARROSSERIE (DEP 5217) – 1590 h

Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- réparer les parties de carrosserie endommagées;
- effectuer le redressement des cadres et des caisses;
- souder et réparer les plastiques;
- faire l'estimation des dommages;
- voir à la retouche et à l'application des finis sur le véhicule.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : carrossier et carrossière.

MÉCANIQUE AUTOMOBILE (DEP 5298) – 1800 h

Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- effectuer l'entretien général d'un véhicule automobile;
- réparer les moteurs à combustion interne, les systèmes de refroidissement, de chauffage, de climatisation, de charge et de démarrage;
- réparer les accessoires électromécaniques, les organes de transmission, les freins antiblocage, les accessoires de sécurité, les systèmes d'antipollution et d'injection électronique, la suspension et la direction.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : mécanicien et mécanicienne automobile.

FABRICATION MÉCANIQUE

DESSIN INDUSTRIEL (DEP 5225) – 1800 h

Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- résoudre des problèmes appliqués au dessin industriel;
- effectuer le relevé et l'interprétation des mesures;
- interpréter l'information technique concernant les matériaux et les procédés de fabrication;
- représenter des organes de liaison, des organes de transmission et la disposition des pièces d'un mécanisme;
- produire des croquis, exploiter les logiciels appropriés et un poste de travail informatisé (DAO);
- produire des dessins de détail de pièces, de systèmes mécaniques, d'un mécanisme, d'un bâti de machines, des dessins d'ensemble, des dessins de développement et des schémas de canalisations industrielles et des circuits;
- modéliser un objet en trois dimensions et concevoir un objet technique simple;
- collaborer activement au sein d'équipes multidisciplinaires.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : dessinateur industriel et dessinatrice industrielle.

TECHNIQUES D'USINAGE (DEP 5223) – 1800 h

Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité;
- résoudre des problèmes mathématiques liés à l'usinage sur des machines-outils conventionnelles et sur des machines-outils à commande numérique;
- interpréter des dessins techniques;
- effectuer des croquis et des relevés de dimensions;
- effectuer des travaux d'atelier, de tournage, de fraisage, d'alésage et d'usinage de pièces simples, de pièces complexes et d'une production en série;
- effectuer la programmation manuelle et l'usinage de pièces simples au tour et au centre d'usinage à commande numérique;
- collaborer activement au sein d'équipes multidisciplinaires.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : machiniste.

USINAGE SUR MACHINES-OUTILS À COMMANDE NUMÉRIQUE (ASP 5224) – 885 h

Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- résoudre des problèmes mathématiques liés à l'usinage sur machines-outils à commande numérique;
- interpréter des dessins complexes liés à l'usinage sur machines-outils à commande numérique;
- développer les compétences nécessaires à la programmation manuelle, à la programmation automatique et à l'usinage de pièces simples, de pièces complexes et d'une production en série à l'aide d'un tour et d'un centre d'usinage à commande numérique;
- développer les compétences nécessaires à une collaboration active au sein d'équipes multidisciplinaires.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : machiniste numérique sur centre d'usinage.

MISE EN ŒUVRE DE MATÉRIAUX COMPOSITES (DEP 5267) – 900 h

Centre de formation des Bâtisseurs (secteur Saint-Joseph)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- fabriquer des pièces et des moules en matériaux composites (planches à neige, kayaks, composantes d'autobus, bains, douches, etc.) selon des procédés de mise en œuvre allant du travail manuel à celui de la robotisation.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : ouvrier spécialisé et ouvrière spécialisée dans les matériaux composites.

OPÉRATION D'ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION (DEP 5310) – 900 h

Centre de formation des Bâtisseurs (secteur Sainte-Marie)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- opérer des machines de production conventionnelles et numériques;
- assurer et maintenir les préparatifs et la mise en marche de la machine de production;
- assurer une qualité de production, une lubrification et un entretien préventif par une vérification;
- développer le sens des responsabilités;
- assurer une mobilité et une polyvalence du travailleur.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : opérateur et opératrice de machines industrielles.

COMMUNICATION ET DOCUMENTATION

IMPRIMERIE (DEP 5313) – 1350 h

Centre de formation des Bâtisseurs (secteur Beauceville)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- effectuer la production de différents types d'imprimés à l'aide d'une presse « offset » ou sérigraphique;
- préparer les éléments requis pour l'impression;
- effectuer des opérations de finition d'imprimés;
- appliquer des techniques de base pour l'ajustement mécanique des presses.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : pressier « offset » et sérigraphique.

INFOGRAPHIE (DEP 5344) – 1800 h

Centre de formation des Bâtisseurs (secteur Beauceville)

Ce programme, à l'aide d'un poste informatique et de ses périphériques, vise à rendre l'élève capable de :

- produire des gabarits de mise en page et réaliser des mises en pages;
- traiter des images et des textes, les intégrer dans des mises en pages et les préparer pour une diffusion imprimée et multimédia, tout en s'assurant de satisfaire aux standards techniques de diffusion.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : infographe.

MÉCANIQUE D'ENTRETIEN

MÉCANIQUE INDUSTRIELLE DE CONSTRUCTION ET D'ENTRETIEN (DEP 5260) – 1800 h

Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)

* Intégré avec Électromécanique de systèmes automatisés (DEP 5281) = 2250 h (ATE)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- entretenir, installer, réparer, dépanner et modifier des systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électrohydrauliques et électropneumatiques assistés par ordinateurs ou par automates programmables;
- entretenir, installer, réparer, dépanner et modifier des équipements ou des systèmes tels que : pompes, presses, ventilateurs, variateurs et réducteurs de vitesse, convoyeurs, compacteurs, compresseurs, moteurs électriques, équipement de manutention, etc.;
- participer au montage d'une ligne de production ou d'un système mécanique de bâtiment ou à la mise en chantier d'une usine.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : mécanicien industriel et mécanicienne industrielle.

MÉCANIQUE D'ENTRETIEN EN COMMANDES INDUSTRIELLES (ASP 5006) – 450 h

Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- réaliser, monter et dépanner des circuits pneumatiques et hydrauliques complexes;
- appliquer des notions d'hydraulique proportionnelle;
- utiliser des automates programmables et des ordinateurs pour la commande de machines industrielles;
- entretenir des systèmes de commande et des manipulateurs industriels.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : mécanicien et mécanicienne en commandes industrielles.

MÉTALLURGIE

SOUDAGE-MONTAGE (DEP 5195) – 1800 h

Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- prévenir les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité;
- exécuter des travaux préparatoires au soudage et aux assemblages soudés;
- couper les métaux par les procédés oxyacétyléniques;
- souder à l'aide de différents procédés (arc, TIG, MIG, etc.);
- réaliser des travaux d'assemblage et de soudage, des projets d'assemblage industriels et de structures métalliques avec différents procédés de soudage;
- interpréter des plans industriels, des devis et des procédures;
- réaliser des modifications et des réparations d'assemblage.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : soudeur et soudeuse.

**FABRICATION DE STRUCTURES MÉTALLIQUES ET DE MÉTAUX OUVRÉS
(DEP 5308) – 1350 h**

Centre intégré de mécanique industrielle de la Chaudière (CIMIC)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- réaliser des assemblages thermiques ou mécaniques de pièces de métaux ouvrés et de structures métalliques;
- effectuer des assemblages d'essai (prototypes);
- interpréter des plans de structures métalliques et de métaux ouvrés.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : soudeur et soudeuse de structures métalliques.

SANTÉ

ASSISTANCE À LA PERSONNE EN ÉTABLISSEMENT ET À DOMICILE (Nouvelle version) (DEP 5358) – 870 h

Centre de formation professionnelle Pozer

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- offrir de l'aide et des soins d'assistance à une clientèle de tout âge présentant des maladies ou des incapacités physiques, psychiques ou psychosociales dans les réseaux public, privé et communautaire;
- suppléer aux incapacités de la personne et l'assister dans le maintien ou le rétablissement de son autonomie et de son état de santé.

Ce programme mène à l'exercice de ces métiers : préposé et préposée aux bénéficiaires et d'aides familiales résidentes et d'aides familiaux résidents dans le domaine de la santé et des services sociaux.

SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (DEP 5325) – 1800 h

Centre de formation professionnelle Pozer

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- appliquer les techniques de soins à dispenser aux malades, principalement dans les centres hospitaliers et de soins de longue durée;
- développer les compétences nécessaires à l'humanisation des soins;
- développer les compétences nécessaires à la prestation des soins.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : infirmier auxiliaire et infirmière auxiliaire.

Condition d'admission : vaccination obligatoire.

SOINS ESTHÉTIQUES

COIFFURE (DEP 5245) – 1455 h

Centre de formation professionnelle Pozer

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- effectuer correctement les tâches et les activités inhérentes à la coiffure;
- utiliser les règles et les mesures d'hygiène, de santé et de sécurité liées à l'usage des produits caustiques et corrosifs.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : coiffeur et coiffeuse.

ESTHÉTIQUE (DEP 5339) – 1305 h

Centre de formation professionnelle Pozer

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- acquérir les connaissances et développer les habiletés et les aptitudes permettant d'établir les plans de soins relatifs à l'esthétique du visage, des mains et des pieds;
- sélectionner judicieusement les instruments et les produits adaptés aux soins requis.

Ce programme mène à l'exercice de ce métier : esthéticien et esthéticienne.

ÉPILATION (ASP 5349) – 540 h

Centre de formation professionnelle Pozer (sous réserve d'autorisation ministérielle)

Ce programme vise à rendre l'élève capable de :

- acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour planifier des soins et exécuter diverses techniques d'épilation ~~à l'électricité telle celle des courants combinés,~~ connaître les effets des techniques utilisées et des décisions à prendre pour exécuter de façon efficace et sécuritaire des soins d'épilation ~~à l'électricité,~~ comprendre les liens qui existent entre les pathologies d'ordre systémique, les fonctions de la peau et les effets physiologiques des courants électriques et des principes scientifiques sous-jacents;
- acquérir les compétences relatives à la psychologie et à l'éthique professionnelle en milieu de travail.

Ce programme mène à l'exercice de ces métiers : électrolyste, technicien et technicienne en épilation laser.

6.0 CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION AU DIPLÔME D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP)

- 6.1 Conformément au Régime pédagogique de la formation professionnelle et à au Document administratif sur les services et les programmes d'études de la formation professionnelle 2016-2017, une personne est admise à un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles si elle satisfait à l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire du diplôme d'études secondaires ou de son équivalent reconnu (Attestation d'équivalence de niveau de scolarité de 5^e secondaire — AENS, General Educational Development Testing Service — GEDTS).
OU
- Avoir atteint l'âge de 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle et respecter les conditions d'admission du programme d'études visé.
OU
- Avoir atteint l'âge de 18 ans à la date de début de fréquentation déclarée dans le programme d'études, avoir réussi le test de développement général (TDG) et, si nécessaire, obtenir en concomitance à sa formation professionnelle, les préalables spécifiques en langue d'enseignement et en mathématique prescrits pour l'admission au programme d'études visé ou des apprentissages reconnus équivalents.
OU
- Détenir les unités de 3^e secondaire de programmes d'études établis par le ministre, en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique et poursuivre, en concomitance avec sa formation professionnelle, sa formation générale dans les programmes d'études du second cycle de l'enseignement secondaire établis par le ministre et requis pour être admis à ce programme d'études en formation professionnelle.

L'obtention des unités de 4^e ou 5^e secondaire requises selon les conditions d'admission au programme est obligatoire pour obtenir son diplôme d'études professionnelles (DEP).

Toute condition relative à l'obtention d'unités ou à la détention d'un diplôme est satisfaite si la personne possède des apprentissages ou acquis équivalents reconnus conformément à la Loi sur l'instruction publique.

Un élève admis dans un programme d'études par la voie de la concomitance, en vertu du paragraphe 4 de l'article 12 du Régime pédagogique, peut se prévaloir en cours de formation du paragraphe 1 ou 3 de ce même article, s'il respecte les conditions d'admission qui y sont prévues.

Note : La liste des programmes de formation professionnelle offerts à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin et leurs catégories de préalables, ainsi que les préalables spécifiques pour chacun d'eux est présentée à l'annexe 1.

- 6.2 En vertu des pouvoirs conférés par l'article 465 de la LIP, le ministre a autorisé, depuis 2012-2013 et reconduit jusqu'en 2015-2016 inclusivement, l'établissement d'une passerelle provisoire pour l'admission à certains programmes d'études menant au DEP de titulaires du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS). Pour être ainsi admise dans un programme d'études menant au DEP, dont la liste est présentée en annexe 2, une personne doit satisfaire à chacune des conditions qui suivent :
- Être âgé d'au moins 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire où elle commence sa formation professionnelle.

- Être titulaire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS).
- Avoir les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de la 2^e secondaire de la formation générale des adultes.

Les précisions sur les unités reconnues aux fins de l'admission dans les programmes d'études menant au DEP visé par la passerelle provisoire sont celles des programmes officiels de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes.

L'adulte qui a obtenu le Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) en réussissant le TDG pour témoigner de la formation générale suivie a l'obligation de réussir les préalables spécifiques exigés pour l'admission à certains programmes de formation professionnelle.

Parmi la liste émise par le ministère de l'Éducation, nous retrouvons une seule passerelle à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin. Le programme *Opération d'équipements de production (5310)* est le seul DEP visé par cette passerelle.

- 6.3 Pour ces conditions générales d'admission au DEP, certaines spécificités seront fortement recommandées dans quelques programmes (exemple : mathématiques en techniques d'usinage, français en secrétariat).

7.0 CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION À L'ATTESTATION DE SPÉCIALISATION PROFESSIONNELLE (ASP)

- 7.1 La personne est titulaire du diplôme d'études professionnelles exigé, à titre de préalable à ce programme.
OU
- 7.2 La personne exerce un métier ou une profession en relation avec ce programme d'études.
OU
- 7.3 La personne possède des acquis reconnus équivalents au DEP. Les acquis reconnus équivalents renvoient à la formation antérieure ou à l'expérience de travail.

Toutefois, ces conditions ne s'appliquent pas dans le cas du programme *Lancement d'une entreprise*.

Note : La liste des programmes d'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) offerts à la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin et les DEP qui y donnent accès est présentée à l'annexe I.

8.0 RECONNAISSANCE DES ACQUIS

- 8.1 Toute personne qui a fait des apprentissages autrement que de la manière prévue dans les régimes pédagogiques peut se faire reconnaître par la commission scolaire, conformément à l'article 250 de la loi sur l'instruction publique, les acquis résultant de ces apprentissages. Pour reconnaître des acquis extrascolaires, la commission scolaire doit les évaluer par rapport aux compétences des programmes d'études, et ce, conformément aux conditions et critères établis par le ministre.
- 8.2 L'élève qui a déjà réussi un ou des cours de formation professionnelle ou technique dans un établissement québécois d'enseignement secondaire ou collégial peut se voir reconnaître, par équivalence, des acquis scolaires aux fins de sanction au regard d'une formation d'un programme d'études en vigueur conduisant au DEP ou à l'ASP. Les nouvelles règles de sanction et d'attribution des équivalences dans le logiciel *Charlemagne* du ministère de l'Éducation rendent ce processus automatique. Si la commission scolaire, en concertation avec l'élève visé, veut empêcher l'attribution automatique du résultat « EQU » pour un ou des cours de ce programme, une dérogation devra être créée dans Charlemagne.
- 8.3 Le respect des conditions d'admission du programme d'études est exigé lorsque l'élève doit suivre des modules d'un programme d'études ministérielles.

9.0 APPROCHES PÉDAGOGIQUES ET MODES D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- 9.1 Enseignement modulaire pour tous les programmes de formation professionnelle.
- 9.2 EPSV (entrée périodique, sortie variable), procédé pédagogique qui permet des entrées et des sorties de la clientèle en petits groupes à différents moments de l'année dans des programmes établis au préalable.
- 9.3 ATE (alternance travail-études), modalité d'organisation de formation favorisant la combinaison structurée de périodes de formation dans l'établissement scolaire et de périodes de stage en milieu de travail.
- 9.4 MULTIPROGRAMME, mesure d'organisation qui permet de jumeler deux programmes qui ont des affinités de contenu dans le but de créer un groupe (exemple : comptabilité et secrétariat).
- 9.5 APPRENTISSAGE EN LIGNE, mode d'organisation pédagogique qui permet à l'élève de suivre une formation via Internet.
- 9.6 APPRENTISSAGE INDIVIDUALISÉ, approche pédagogique qui permet à l'élève de cheminer à son rythme.
- 9.7 CONCOMITANCE INTÉGRÉE, mode d'organisation pédagogique qui permet à l'élève de compléter sa formation générale en même temps qu'il fait sa formation professionnelle, selon un horaire qui comporte un minimum de 20 % de formation générale.

10.0 ÉVALUATION

L'évaluation des apprentissages en formation professionnelle se fait par modules à l'aide d'épreuves pratiques, d'épreuves de connaissances pratiques ou les deux à la fois ainsi que d'épreuves évaluant la participation de l'élève. Les épreuves sont imposées par le ministère de l'Éducation ou par la commission scolaire.

11.0 ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- 11.1 La formation est donnée généralement sur 11 mois, le mois de juillet étant habituellement une période de vacances.
- 11.2 Les cours débutent principalement en septembre ou en janvier. Les centres peuvent aussi débiter des formations durant toute l'année, selon la demande.
- 11.3 Le rythme peut varier de 15 h à 35 h par semaine, et ce, de jour ou de soir sous réserve du point 9.3.
- 11.4 À la fin de la formation, ou tout au long de la durée de la formation pour les programmes en alternance travail-études (ATE), un ou des stages en entreprise permet l'intégration au milieu du travail sauf pour certains programmes : électricité, charpenterie-menuiserie, lancement d'une entreprise, épilation à l'électricité et usinage sur machines-outils à commande numérique.
- 11.5 Au besoin, des périodes d'arrêt de cours permettent la récupération, l'enrichissement pour certains élèves, la reprise d'examens, la tenue de réunions pédagogiques et des journées de perfectionnement des enseignantes et enseignants.

12.0 FORMATIONS SPÉCIFIQUES

- 12.1 PRÉDEP, formation qui permet à un élève de 15 ans ou plus et qui est à haut risque de décrochage d'être inscrit à des modules de formation professionnelle dont les unités pourraient être reconnues lors de son passage en formation professionnelle.
- 12.2 PASSERELLE CFMS-DEP, activité d'initiation à la formation professionnelle offerte à un élève de la formation à un métier semi-spécialisé (FMS) pour le préparer à son admission à l'un des programmes de formation professionnelle accessible et ainsi favoriser sa réussite et sa diplomation.

13.0 PROJET DE FORMATION AUTRE QUE CEUX RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

13.1 Projet de formation pour combler une pénurie de main-d'œuvre identifiée par les responsables du centre local d'emploi (CLE) ou autres organismes partenaires (AEP).

13.2 Formation professionnelle à temps partiel.

13.3 Formation pour l'entreprise :

- Analyse de besoins
- Conception et préparation du matériel didactique
- Évaluation des compétences professionnelles
- Évaluation à l'embauche
- Qualification
- Formation et soutien technique en production
- Élaboration de programme de formation sur mesure
- Formation sur mesure

ANNEXE 1
**CATÉGORIES DE PRÉALABLES
POUR LES PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE**
Catégorie 1

Obtention des unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

Programmes visés par cette catégorie de préalables							
Code	Titre du programme	Préalables spécifiques					
		Français		Mathématique		Anglais	
		Adultes FRA ou ENG	Jeunes 132 ou 632	Adultes MAT ou MTH	Jeunes 063 ou 563	Adultes ANG	Jeunes 134
5231	Comptabilité	–	–	–	–	–	–
5357	Secrétariat	3103-1 3104-1 3105-1	308	–	–	2101-4	204
5321	Vente-conseil	1104-2	208	–	–	–	–
5311	Cuisine	2102-2	308	–	–	–	–
5352	Ébénisterie	2102-2	308	–	–	–	–
5319	Charpenterie-menuiserie	2102-2	308	–	–	–	–
5295	Électricité	2102-2	308	4103-1	414	–	–
5281	Électromécanique de systèmes automatisés	2102-2	308	4103-1	414	–	–
5217	Carrosserie	2102-2	308	2102-3	206	–	–
5298	Mécanique automobile	2102-2	308	3016-2	306	–	–
5225	Dessin industriel	3053-1	406	2102-3	206	–	–
5223	Techniques d'usinage	3053-1	406	2102-3	206	–	–
5267	Mise en œuvre de matériaux composites	2102-2	308	–	–	–	–
5313	Imprimerie	2102-2	308	–	–	–	–
5344	Infographie	4061-3	406	3016-2	306	–	–
5260	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	2102-2	308	4103-1	414	–	–
5195	Soudage-montage	2102-2	308	3016-2	306	–	–
5245	Coiffure	1104-2	208	–	–	–	–
5339	Esthétique	2102-2	308	–	–	–	–

Catégorie 2

Obtention des unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

Programmes visés par cette catégorie de préalables					
Code	Titre du programme	Préalables spécifiques			
		Français		Mathématique	
		Adultes FRA ou ENG	Jeunes 132 ou 632	Adultes MAT ou MTH	Jeunes 063 ou 563
5310	Opération d'équipements de production	–	–	–	–
5308	Fabrication de structures métalliques et de métaux ouvrés	2102-2	308	3016-2	306
5358	Assistance à la personne en établissement et à domicile	3051-1	308		

Catégorie 3

La personne est titulaire d'un DEP dans le métier correspondant au programme d'études ou se voit reconnaître les apprentissages équivalents.

OU

La personne exerce un métier ou une profession en relation avec ce programme d'études.

Note : Aucune condition d'admission n'est exigée pour le programme d'études Lancement d'une entreprise.

Programmes visés par cette catégorie de préalables		
Code	Titre du programme	DEP préalable
5227	Secrétariat médical	Secrétariat (5212) ou (5357)
5323	Représentation	Tout DEP
5224	Usinage sur machines-outils à commande numérique	Techniques d'usinage (5223)
5006	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	Mécanique industrielle de construction et d'entretien (5260)
5349	Épilation	Esthétique (5035) ou (5339)

Catégorie 4

Obtention des unités de 5^e secondaire en langue d'enseignement, et des unités de 4^e secondaire en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministre, ou des apprentissages reconnus équivalents.

Programmes visés par cette catégorie de préalables			
Code	Titre du programme	Préalable spécifique	
		Français	
		Adultes	Jeunes
5325	Santé, assistance et soins infirmiers	5 ^e sec.	5 ^e sec.

ANNEXE 2

LISTE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES (DEP)
*considérés comme une passerelle provisoire depuis 2012-2013 et reconduit jusqu'en 2016-2017 inclusivement
pour les titulaires du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)*

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Durée de la formation
Secteur 02 - Agriculture et pêches		
	507999 Arboriculture-élagage	915
	517399 Fleuristerie	1035
Secteur 03 - Alimentation et tourisme		
	526899 Boucherie de détail	900
	527099 Boulangerie	795
	579399 Food and Beverage Services	960
	576899 Retail Butchery	900
	529399 Service de la restauration	960
Secteur 04 - Arts		
	517899 Taille de pierre	1440
Secteur 07 - Bâtiment et travaux publics		
	530399 Briquetage-maçonnerie	900
	511999 Calorifugeage	900
	530099 Carrelage	690
	561699 Commercial and Residential Painting	900
	521199 Entretien général d'immeubles	900
	571199 General Building Maintenance	900
	580399 Masonry : Bricklaying	900
	531299 Mécanique de protection contre les incendies	900
	511699 Peinture en bâtiment	900
	578699 Plastering	810
	528699 Plâtrage	810
	503299 Pose de revêtements de toiture	600
	511599 Pose de revêtements souples	900
	511899 Pose de systèmes intérieurs	645
	535099 Pose de systèmes intérieurs	735
	511799 Préparation et finition de béton	900
	561799 Preparing and Finishing Concrete	900
	580099 Tiling	690

Secteur	Numéro et titre du programme d'études	Durée de la formation
Secteur 11 - Fabrication mécanique		
	531099 Opération d'équipements de production	900
	581099 Production Equipment Operation	900
Secteur 12 - Foresterie et papier		
	518999 Abattage et façonnage des bois	840
	529099 Abattage manuel et débardage forestier	900
	507399 Affûtage	900
	508899 Sciage	900
Secteur 16 - Métallurgie		
	507699 Pose d'armature du béton	735

Tableau des unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique pour l'admission dans certains programmes d'études menant au DEP, par la passerelle provisoire CFMS – DEP

	Formation générale des jeunes	Formation générale des adultes	
	Régime J5	Codes actuels	Nouveaux codes Formation de base commune (FBC)
Langue d'enseignement	16 unités (132-108 et 132-208)	FRA-2031-3 FRA-2032-2 FRA-2033-1	FRA-2101-4 FRA-2102-2
	12 unités (632-106 et 632-206)	ENG-2061-3 ENG-2062-3	ENG-2101-2 ENG-2102-4
Langue seconde	8 unités (134-104 et 134-204)	ANG-2001-6	ANG-2101-4
	12 unités (634-106 et 634-206)	FRE-2091-6	FRE-1104-3 FRE-2102-3
Mathématique	12 unités (063-106 et 063-206)	MAT/MTH-2006-2 MAT/MTH-2007-2	MAT/MTH-2101-3
	12 unités (563-106 et 563-206)	MAT/MTH-2008-2	MAT/MTH-2102-3